

**Aux parents d'élèves des écoles
Elémentaires et maternelles
38160 Saint-Marcellin**

Saint-Marcellin, le 02 avril 2021.

N/réfs : RM/IA/PP/ADS/AM/fm-2021-039

Objet : fermeture Ecoles de Saint-Marcellin
Accueil des enfants des parents « prioritaires »

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a annoncé ce mercredi 31 mars la décision de la fermeture des écoles maternelles et élémentaires à compter du mardi 6 avril.

Dans ces conditions, l'accueil au sein les accueils périscolaires de la ville (matin, restaurant scolaire, CAPS et accueil du soir) **pour les enfants des parents « prioritaires » du fait de leur profession et référencés par le Gouvernement** sera assuré par la commune de Saint-Marcellin. Tout sera mis en œuvre dans le respect du cadre juridique existant, pour garantir la sécurité des élèves, des familles et des professionnels.

L'accueil des élèves des parents « prioritaires » sera assuré :

- Pour tous les élèves des écoles maternelles de la commune au sein de **l'école maternelle du centre au 1 boulevard du Champ de Mars,**
- Pour tous les élèves des écoles élémentaires de la commune au sein de **l'école élémentaire du centre au 9 boulevard Gambetta.**

Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles ces temps d'accueils, nous vous informons des modalités d'organisation:

- **L'inscription sur le temps scolaire se fait auprès des enseignants et directeurs de votre école :**

Il est donc nécessaire de se rapprocher du directeur de votre école pour faire connaître vos besoins d'accueil sur les temps scolaires.

- **La Ville assurera un accueil gratuit des enfants prioritaires sur les temps périscolaires de 7h à 18h15 à travers :**

- **Un accueil périscolaire du matin dès 7h.**

- **Le temps de la restauration scolaire, sous forme d'un pique-nique à la charge des familles.**

- **Un accueil du soir** de 17h à 18h15, qui permettra aux familles de récupérer leurs enfants de manière échelonnée.

Les inscriptions aux temps périscolaires et pour les accueils de loisirs se feront en contactant le service éducation et jeunesse au 04 76 38 89 86 ou par mail : accueil-de-loisirs@saint-marcellin.fr .

(...)

La Ville fait le choix d'adapter, compte tenu des impacts économiques et sociaux, la tarification des **accueils périscolaires qui sera gratuite jusqu'au 9 avril 2021 inclus.**

Pour garantir au maximum la sécurité de tous un protocole sanitaire a été défini avec les acteurs éducatifs dont les principales dispositions sont :

- **Accueil de tous les enfants à l'extérieur de l'École** : aucun parent ne sera autorisé à entrer dans l'école, les arrivées et départs seront échelonnés.
- **Limitation des déplacements et croisements à l'intérieur de l'école** et sur les parvis.
- **Rappel des gestes barrières et nettoyage régulier des mains.**
- **Individualisation des matériels utilisés pour chaque élève.**
- **Nettoyage et désinfection permanents.**

Concernant les accueils de loisirs du mercredi et des vacances de la Ville, nous vous informerons des dispositions prises dès que les services de l'Etat nous aurons communiqués les modalités d'accueil que nous ne possédons pas à ce jour.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**L'Adjointe à l'Éducation
à la Jeunesse, à la Famille,
et au Numérique,**

Imen ALOUI



Le Maire,

Raphaël MOCELLIN

